

# Demande de logement

Comment faire une demande de logement social ou communal

## Logements communaux

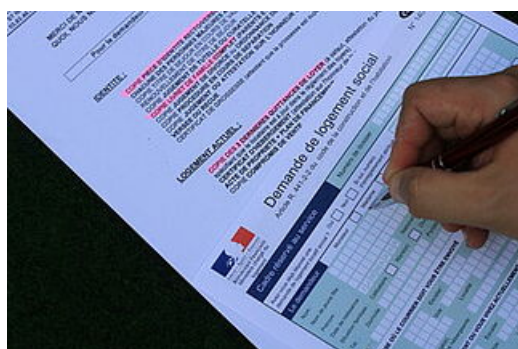


Pour effectuer une demande de logement communal, veuillez retirer un dossier papier en mairie et le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de la pièce d'identité,
- une copie des 2 derniers avis d'imposition.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.

## Logements sociaux



Pour effectuer une demande de logement social sur la commune, il suffit de vous connecter au site suivant :

<https://www.demandelogement44.fr/imhowebGP44/>

Vous pouvez également retirer un dossier papier en mairie et nous le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de la pièce d'identité,
- une copie des 2 derniers avis d'imposition.

Votre demande sera diffusée auprès de tous les bailleurs sociaux.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.